



Parc éolien La Mitis

Déposé au ministère du
Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

PESCA
ENVIRONNEMENT

Avis de projet

14 juillet 2011



TABLE DES MATIÈRES

1.	INITIATEUR DU PROJET	2
2.	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET	2
3.	TITRE DU PROJET	3
4.	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET	3
5.	LOCALISATION DU PROJET	3
6.	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	3
7.	DESCRIPTION DU PROJET	4
7.1	Phase développement	4
7.2	Phase construction	4
7.3	Phase exploitation	5
7.4	Phase démantèlement	5
8.	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET	5
9.	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS	5
10.	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET	6
11.	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	7
12.	MODALITÉS DE CONSULTATION DU PUBLIC	7

ANNEXE 1 Localisation du parc éolien La Mitis

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Développement EDF EN Canada inc., pour et au nom de EEN CA La Mitis S.E.C. (70 %) et Énergie Renouvelable de La Mitis S.E.C. (30 %) à titre de copropriétaires indivis du parc éolien La Mitis	
Adresse :	1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910 ----- Montréal (Québec) H3B 1H4	
Téléphone :	514-397-9997	
Télécopieur :	514-789-2807	
Courriel :	alex.couture@edf-en.ca	
Responsable du projet :	Alex Couture, Directeur de projets - Développement	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	Développement EDF EN Canada inc. : 1165256885 EEN CA La Mitis S.E.C : 3367074724 Énergie Renouvelable de La Mitis S.E.C. : 3367097634	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	PESCA Environnement
Adresse :	895, boulevard Perron ----- Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0
Téléphone :	418-364-3139
Télécopieur :	418-364-3199
Courriel :	mcastonguay@pescaenvironnement.com
Responsable du projet :	Marjolaine Castonguay Coordonnatrice de l'étude d'impact

3. Titre du projet

Parc éolien La Mitis

4. Objectifs et justification du projet

EEN CA La Mitis S.E.C. et Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C. (ci-après « l'initiateur ») projettent la construction et l'exploitation d'un parc éolien communautaire d'une puissance maximale de 24,6 MW. Ce projet a été retenu en décembre 2010 suite à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution concernant l'achat de deux blocs distincts de 250 MW d'énergie éolienne issue de projets autochtones et communautaires (A/O 2009-02). Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C. est une compagnie de la MRC de La Mitis, créée pour répondre à cet appel d'offres. EEN CA La Mitis S.E.C. a été formé spécifiquement pour les besoins du projet et est une société en commandite détenue à part entière par EDF EN Canada inc.

Développement EDF EN Canada inc. a été mandaté par les deux sociétés mentionnées ci-dessus pour la réalisation du parc éolien.

Le parc éolien La Mitis sera raccordé au parc éolien du Lac-Alfred (300 MW) actuellement en construction. Les activités de construction du parc éolien La Mitis devraient débuter en 2013. La mise en service commerciale est prévue pour décembre 2014. Pour la MRC de La Mitis, cette copropriété permet de bénéficier de la ressource éolienne afin de favoriser la croissance économique.

5. Localisation du projet

Les éoliennes du projet de parc éolien La Mitis seront localisées dans le TNO Lac-à-la-Croix dans la MRC de La Mitis alors que le réseau collecteur s'étendra dans le TNO Lac-Alfred dans la MRC de La Matapédia jusqu'au poste de raccordement du parc éolien du Lac-Alfred. Un plan de localisation est présenté à l'annexe 1.

6. Propriété des terrains

Le parc éolien La Mitis sera situé sur le territoire privé de la seigneurie du Lac-Mitis, propriété de Solifor Lac Métis S.E.C. Le poste de raccordement ainsi qu'une partie du réseau collecteur sera situé en territoire public dans le TNO Lac-Alfred. Développement EDF EN Canada inc. a conclu une entente avec Solifor pour l'implantation d'éoliennes sur son territoire. En terres publiques, une demande de réserve de superficie sera adressée prochainement au MRNF pour faire suite à la lettre d'intention (N/Réf. : 160030) émise par le MRNF le 17 juin 2010.

7. Description du projet

L'initiateur prévoit l'implantation d'un parc d'une puissance de 24,6 MW déployée par 12 éoliennes de 2,05 MW chacune. Le parc éolien vise une exploitation optimale du potentiel éolien du secteur, tout en respectant les contraintes environnementales.

Le projet de parc éolien se divise en quatre phases : développement, construction, exploitation et démantèlement.

7.1 Phase développement

Les principales activités de la phase développement sont les suivantes :

- Sécurisation des terres;
- Installation de mâts de mesure des vents;
- Arpentage pour descriptions techniques et permis;
- Réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement;
- Consultation du public et relations avec les communautés;
- Obtention de certificats d'autorisation et permis.

7.2 Phase construction

Les principales activités de la phase construction comprennent :

- la mobilisation du chantier;
- le transport et la circulation;
- le déboisement et le décapage des superficies requises;
- la construction et l'amélioration des chemins;
- l'installation des éoliennes (coulage des fondations et assemblage des tours, nacelles, pales);
- l'aménagement du réseau collecteur;
- la remise en état des aires de travail.

Étant donné que le parc éolien est principalement sous couvert forestier, l'initiateur collaborera avec Solifor Lac Métis S.E.C. pour harmoniser les travaux de déboisement.

Les éoliennes seront installées sur des fondations de béton de différents types selon la nature du sol. Des travaux de dynamitage seront réalisés seulement s'ils s'avèrent nécessaires. Les composantes des éoliennes (tours, rotors, nacelles, pales) seront installées à l'aide de grues.

L'initiateur assurera une surveillance environnementale tout au long des activités de la phase construction afin de respecter les règlements et normes en vigueur et les mesures spécifiées à l'étude d'impact sur l'environnement, au décret gouvernemental ainsi qu'à d'autres permis et autorisations.

7.3 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation visent à assurer le bon fonctionnement du parc éolien grâce à un système centralisé et à l'entretien adéquat et régulier des équipements et infrastructures du parc éolien.

Les activités de la phase exploitation comprennent :

- le fonctionnement des équipements;
- le transport et la circulation;
- l'entretien des équipements et infrastructures.

7.4 Phase démantèlement

À la fin de la phase exploitation, certains équipements du parc seront démantelés. Les matériaux seront retirés du site, puis récupérés ou recyclés si possible, ou ils seront acheminés vers un site d'enfouissement ou de dépôt autorisé. Le démantèlement et la restauration du site seront effectués dans le respect des lois et règlements applicables et selon les engagements pris dans le contrat d'achat d'électricité.

8. Composantes du milieu et principales contraintes liées à la réalisation du projet

La configuration du parc éolien tient compte des composantes du milieu déjà identifiées depuis les premières études préliminaires réalisées en 2006 et des démarches effectuées auprès des intervenants du milieu pour le parc éolien du Lac-Alfred. Une étude d'impact sera présentée au MDDEP; elle comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent la zone d'étude du projet de parc éolien La Mitis.

Le relief de la zone d'étude est montagneux. Une dizaine de lacs sont présents, les principaux étant les lacs Lunettes et le lac à la Gratte (annexe 1). Le territoire est principalement forestier.

Sur le territoire privé de la seigneurie du Lac-Mitis, la chasse est gérée par la Pourvoirie de la Seigneurie du Lac Métis. Le parc éolien se situe dans le bassin versant de la rivière Mitis.

9. Principaux impacts appréhendés

Le territoire visé pour le projet de parc éolien La Mitis est en partie situé dans le domaine du parc éolien du Lac-Alfred (300 MW), pour lequel une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée conformément à la directive émise par le MDDEP. Cette étude a été déposée au MDDEP en mars 2009 et un avis de recevabilité a été émis en octobre 2009. Le décret ministériel (et les conditions associées) a été promulgué en juillet 2010, puis modifié en septembre 2010.

L'étude d'impact sur l'environnement du parc éolien La Mitis présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les diverses composantes des milieux physique, biologique et humain. Des mesures d'atténuation, et de compensation au besoin, seront proposées pour réduire ou éliminer ces impacts, lorsque possible.

Les principales composantes pouvant être affectées durant la phase construction sont les sols et les peuplements forestiers lors de l'installation des éoliennes et de la construction des chemins d'accès. Lors de la construction, il se peut que les habitats fauniques et l'habitat du poisson soient perturbés. Le transport des équipements et la circulation lors de la construction peuvent générer de la poussière et du bruit.

En phase exploitation, la faune avienne et les chiroptères courent potentiellement un risque de collision avec les éoliennes. Les études et les suivis dans les parcs éoliens en exploitation au Québec rapportent généralement une faible mortalité avienne causée par les éoliennes comparativement à celle causée par d'autres structures anthropiques en hauteur comme les édifices, les fenêtres ou les tours de télécommunication.

Les éoliennes seront implantées sur des sommets montagneux en milieu forestier privé non habité, ce qui limitera les impacts sonores potentiels. La plus proche habitation est située en bordure du lac Saint-Pierre, à 1 339 m d'une éolienne.

Des retombées économiques importantes sont prévues sur l'économie de la MRC de La Mitis par l'exploitation du parc éolien, la création de plusieurs emplois et les retombées économiques indirectes durant les quatre phases du projet. Énergie renouvelable de La Mitis S.E.C., en tant que copropriétaire indivis à 30 % du projet, profitera directement des profits réalisés par la vente d'électricité.

Le plan d'implantation du parc éolien a été conçu de manière à assurer sa conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables dans le cadre du développement d'un tel projet. La configuration du parc éolien La Mitis respectera les règlements de contrôle intérimaire sur l'implantation d'éolienne des MRC de La Mitis et de La Matapédia (dans ce dernier cas pour le réseau collecteur), de même que les dispositions particulières relatives au zonage des terres visées par le projet.

10. Calendrier de réalisation du projet

Certains travaux comme le déboisement, la construction des chemins d'accès ou le coulage des fondations de béton des éoliennes pourraient débuter au cours de l'année 2013. Les travaux se poursuivront jusqu'à la mise en service du parc éolien qui est prévue pour le 1^{er} décembre 2014.

11. Phases ultérieures et projets connexes

L'initiateur ne prévoit aucune phase ultérieure au projet ni aucun autre projet connexe.

12. Modalités de consultation du public

Le processus de consultation publique prendra la forme de rencontres d'information avec la population et les intervenants locaux. Dans le cadre du projet de parc éolien La Mitis, les organismes suivants ont déjà été rencontrés pour discuter de l'implantation d'éoliennes sur le territoire privé de la seigneurie du Lac-Mitis et d'un réseau collecteur en terres publiques :

- Société de gestion d'actifs forestiers Solifor inc., propriétaire de la seigneurie du Lac-Mitis;
- Groupe Nyctale, gestionnaire sur le territoire de la seigneurie;
- MRC de La Mitis;
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

D'autres groupes seront rencontrés ainsi que les municipalités voisines au projet. L'initiateur prévoit également la tenue de portes ouvertes afin d'informer la population.

Je certifie que, à ma connaissance, tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts, en date du 14 juillet 2011.

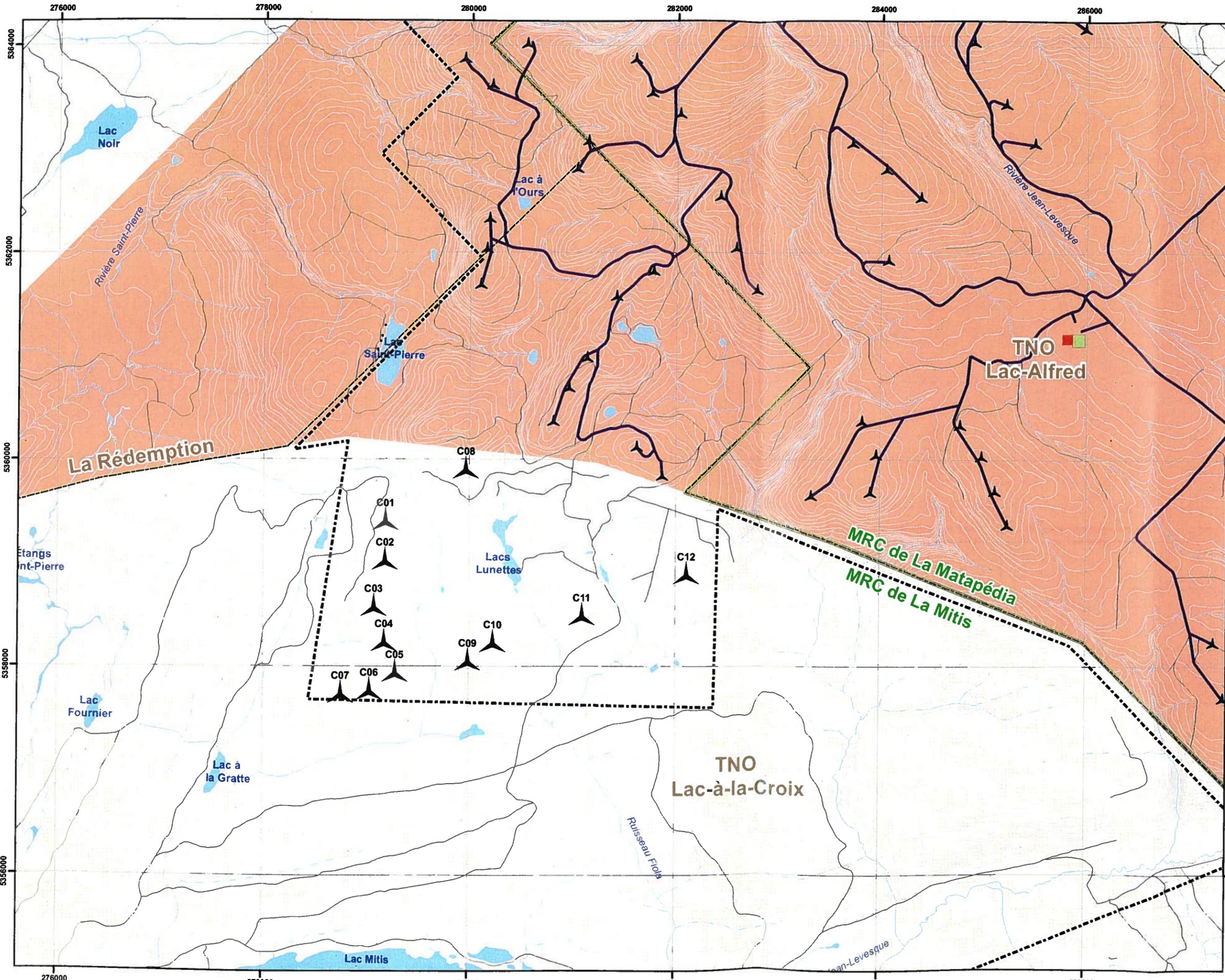


Alex Couture

Directeur de projets - Développement
Développement EDF EN Canada inc.

ANNEXE 1

Localisation du parc éolien La Mitis



Parc éolien La Mitis

Avis de projet

Parc éolien La Mitis

- Éolienne
- Poste de raccordement

Parc éolien du Lac-Alfred

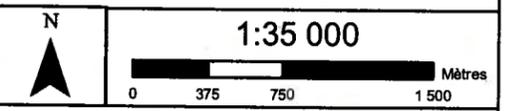
- Éolienne
- Poste_raccordement
- Chemin d'accès
- Domaine du parc éolien

Autres éléments

- Bâtiment
- Chemin
- Courbe de niveau (éqid. 10 m)
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent
- Plan d'eau

Tenures des terres

- Privée
- Publique
- Seigneurie du Lac-Mitis (territoire privé)
- Limite municipale
- Limite de MRC



Date : 27 juin 2011

Sources : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2008; Base de données topographiques du Québec (BDTQ); Service des inventaires 1:20 000; MRNF; Projection : MTM, fuseau 6, NAD83